

ASSEMBLÉE SPÉCIALE DU 2013-12-16

CANADA
Province de Québec
M.R.C. de la Vallée-de-la-Gatineau
VILLE DE MANIWAKI

BUDGET 2014

ASSEMBLÉE SPÉCIALE du Conseil de la Ville de Maniwaki, tenue le **16 décembre 2013**, à 19h30 heures, à la Salle du conseil, étant un avis de convocation spéciale du Maire Robert Coulombe, signifié personnellement aux membres du conseil par le greffier, John-David McFaul.

VÉRIFICATION DU QUORUM

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Monsieur Robert Coulombe, maire, déclare l'assemblée ouverte et souhaite la bienvenue à tous.

MOMENT DE RECUEILLEMENT

LES PRÉSENCES

Sont présents: Monsieur le maire Robert Coulombe, Mesdames les conseillères; Francine Fortin, Estelle Labelle et Charlotte Thibault, Messieurs les conseillers; Jacques Cadieux, Michel Lyrette et Rémi Fortin formant le quorum du conseil sous la présidence de son honneur le Maire, sont également présents, M^e John-David McFaul, greffier, Dinah Ménard, trésorière et le directeur général Daniel Mayrand.

RÉSOLUTION NO 2013-12-213 Adoption de l'ordre du jour.

Il est proposé par la conseillère Charlotte Thibault, appuyé par le conseiller Michel Lyrette et résolu unanimement d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO 2013-12-214 Adoption du budget 2014.

Il est proposé par le conseiller Jacques Cadieux, appuyé par la conseillère Estelle Labelle et résolu unanimement par tous les conseillers présents d'adopter le budget 2014.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO 2013-12-215 Pour adopter le règlement no 939 intitulé: "Pour autoriser le conseil de la Ville de Maniwaki à imposer et prélever toutes les taxes et les tarifications pour les services, pour l'année fiscale 2014".

ASSEMBLÉE SPÉCIALE DU 2013-12-16

Il est proposé par le conseiller Jacques Cadieux, appuyé par la conseillère Charlotte Thibault et résolu unanimement par tous les conseillers présents d'adopter le règlement no 939 intitulé: "Pour autoriser le conseil de la Ville de Maniwaki à imposer et prélever toutes les taxes et les tarifications pour les services, pour l'année fiscale 2014".

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO 2013-12-216 Pour adopter le programme triennal des immobilisations 2014-2015-2016.

Il est proposé par le conseiller Michel Lyrette, appuyé par le conseiller Rémi Fortin et résolu unanimement par tous les conseillers présents

QUE

le programme triennal des immobilisations pour les années 2014-2015-2016 soit adopté tel que présenté, lequel fait partie intégrante de cette présente résolution comme s'il était ici au long reproduit;

ET QUE

le maire ainsi que la trésorière respectivement Robert Coulombe et Dinah Ménard, soient et sont autorisés à signer ledit document.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO 2013-12-217 Pour décréter que les sommaires du budget 2014 et du programme des dépenses en immobilisations pour les années 2014-2015-2016, soient publiés dans un journal.

Il est proposé par le conseiller Jacques Cadieux, appuyé par la conseillère Francine Fortin et résolu unanimement par tous les conseillers présents

QUE

les sommaires du budget 2014 et du programme des dépenses en immobilisations soient publiés dans un journal diffusé sur le territoire de la municipalité conformément aux dispositions de la *Loi sur les cités et villes*.

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS,

Michel Riel:

Il demande pourquoi il y a une diminution du budget par rapport à l'année passée.

ASSEMBLÉE SPÉCIALE DU 2013-12-16

Le maire Coulombe:

Les revenus en moins, les coûts rattachés à l'administration générale et au transport expliquent en grande ligne la diminution du budget.

RÉSOLUTION NO 2013-12-218 Levée de l'assemblée.

Il est proposé par le conseiller Jacques Cadieux, appuyé par la conseillère Francine Fortin et résolu unanimement de procéder à la levée de cette assemblée spéciale à 19h45.

ADOPTÉE

Robert Coulombe, maire

M^e John-David McFaul, greffier